

TRANSFRET

 | Formule intermédiaire

L'assurance du ou des véhicules de l'entreprise

Les garanties essentielles :

- responsabilité civile circulation et fonctionnement
- les dommages subis par le véhicule: dommages par accident, actes de vandalisme, vol, incendie, dommages électriques, bris de glace
- la protection des droits de l'assuré: défense, recours

Les garanties optionnelles

- protection du conducteur: garantie corporelle du conducteur
- protection du véhicule: matériel, agencements professionnels et peintures publicitaires, accessoires et contenu privé du véhicule
- l'assistance: assistance aux personnes, dépannage, levage, remorquage, assistance aux véhicules légers, assistance panne 0 km des véhicules légers
- la protection des activités de l'assuré: immobilisation des véhicules, pertes financières, valeur majorée du véhicule, marchandises transportées pour propre compte

Les plus

- responsabilité fonctionnement incluse dans la RC Circulation
- garantie Incendie incluant les dommages électriques
- protection du patrimoine sur un plan financier et technique
- garantie disponibilité de l'outil de travail
- adaptation des tarifs
- assurance à la carte (par véhicule)
- mode de gestion prenant en compte les réalités de l'entreprise

En option

- garantie panne mécanique
- optiroad

L'assurance des marchandises transportées

L'assurance marchandises transportées préserve la relation commerciale du transporteur avec ses clients dans le cadre de sa RC Contractuelle à l'égard des marchandises

Principales garanties assurées

- responsabilité contractuelle du voiturier ou du commissionnaire en transport terrestre
- dommages aux marchandises en complément de la responsabilité contractuelle

Evènements garantis:

- garantie de base: casse, avaries et mouille, accidents caractérisés et incendie, manquants, influence de la température et erreur de manipulation...

SECAT ASSURANCE

Tél : 0820.300.118

Email : contact@secat-assurance.fr

- Clause Vol qui conjugue des exigences de simple bon sens avec la réalité du métier de transporteur
- dommages immatériels

Les plus

- contrat adaptable aux besoins spécifiques de chaque transporteur
- souplesse d'une garantie Vol adaptées aux marchandises transportées
- service après-vente par des gestionnaires spécialisés
- aucune surprime en cas d'activités internationales occasionnelles et/ou d'activité de commissionnaire en pointe de trafic